



Zofingen, 15 décembre 2015

**Proposition à l'attention de l'assemblée des délégués de Petits animaux Suisse
du 12 juin 2016 à Weinfelden**

Chers Délégués,

Le comité de Petits animaux Suisse propose à l'assemblée des délégués 2016 d'adapter le règlement d'indemnisation du comité en faisant passer le montant de Fr. 45'000.00 à Fr 58'000.00.

Motifs:

Selon décision de l'assemblée des délégués du 15 juin 2014, le forfait annuel alloué au comité se monte à Fr. 45'000.00. La répartition entre les membres est fixée par le comité. L'indemnité forfaitaire englobe les honoraires et les frais d'infrastructure.

Depuis longtemps déjà, certainement au début des années 1990, un montant supplémentaire de Fr 26'000.- était versé et prélevé sur le compte „rédaction“ de la Tierwelt, mais finalement ce montant était amputé sur le budget général de Petits animaux Suisse. C'est donc bien une somme de Fr 71'000.- qui était allouée.

Le comité a révisé le règlement et l'a adapté à la situation actuelle tout en prenant des mesures d'économie. Dans un souci de transparence, il propose à l'assemblée des délégués de modifier cette indemnité en la faisant passer de Fr 45'000.- à Fr. 58'000.-.

Avec nos meilleures salutations

Petits animaux Suisse
Le comité